Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

LES TAXES NOUVELLES

On sait que le budget de 1907 contient un certain nombre de taxes nouvelles, dont quelques-unes ont soulevé une vive émotion dans le monde du commerce et des affaires, ainsi que parmi les travailleurs menacés d'en supporter finalement les conséquences financières.

A ce propos, on nous demande de divers côtés quelles sont les décisions appelées à devenir définitives. A ces nombreux correspondants, il faut rappeler que les dispositions prévues par la loi de finances ne sont acquises que quand le projet a paru au « Journal Officiel ».

Actuellement, le budget de 1907 reste en suspens par le fait du vote d'un douzième provisoire et les modifications qu'on connaît, apportées par la commission des finances du Sénat aux textes votés par la Chambre des députés, ne seront officielles qu'autant que les députés les auront ratifiées.

Jusqu'à nouvel ordre, les choses demeurent donc en l'état, et les agents du fisc ne peuvent se prévaloir à aucun titre des votes de la Chambre, soit sur les apéritifs, soit sur les spécialités pharmaceutiques, attendu que la législation courante reste toujours en vigueur.

Les intéressés se trouvent, par ces renseignements, complètement fixés.

A QUI LA TIMBALE ?

Pris d'une profonde désespérance, à la suite de son échec du 6 mai, l'orgueilleux qui fut député de la 7e circonscription et rêva de devenir ministre du commerce, avertit aussitôt ses amis, M. Chattelyn y compris, qu'il ne briguerait plus aucun mandat.

Depuis lors, le bloc clérical, composé de l'Union sociale et patriotique, de l'Union catholique, du Comité royaliste et du Sillon, cherche, en lanterne en main, sans pouvoir trouver l'homme.

On avait tout d'abord songé à M. Lehoucq, celui qui baptisa M. Motte, presque républicain, au cours d'une réunion électorale.

M. Lehoucq a refusé net, peu soucieux d'aller de gaîté de cœur endosser la veste que refuse son grand chef.

Le nom de M. Chattelyn fut prononcé mais on rappela le mot de M. Motte : « C'est l'homme le plus impopulaire de Roubaix ».

Un partisan de M. Chattelyn hasarda bien que M. Motte s'était oublié en la circonstance, mais on ne voulut rien entendre et, chacun prenant le mot « oublié » dans le sens qui lui convenait le mieux, on s'empressa de déclarer que l'ex-sénateur était impossible.

Ne sachant plus à quel réactionnaire se vouer ou parlait de se rabattre sur M. Leblanc lorsqu'une affaire malheureuse entre lui et un suisse, marchand de marrons, vint mettre fin à ce projet.

Aujourd'hui on parle du compagnon Edouard Dubois, l'ex-anarchiste qui, il y a quelque temps, laissait conduire à l'hôpital un employé blessé à son service et habitant ordinairement chez lui.

On avouera que ce serait par trop rapetisser le débat.

M. Motte a déclaré, un jour, au Conseil général — on l'y trouve quelquefois — n'avoir été vaincu que sur un seul terrain.

Nous lui avons répondu à ce moment : « Nous vous battrons sur tous les autres ».

Nous savons bien que M. le maire de Roubaix est coutumier de semblables défis suivis de piteuses reculades.

Après avoir provoqué les socialistes, il refusa la proposition faite par Guesde de venir presque seul répondre à M. Ribot.

A l'assemblée départementale, il bravait encore et déjà il parle de mettre M. Dubois à sa place.

Voyons, ses amis ne lui laisseront pas faire.

Bailleul est candidat socialiste. Bailleul qui toujours s'est trouvé en face de M. Motte qui a discuté pied à pied, avec lui, les affaires de notre cité, qui l'a combattu sans relâche et sans trêve.

Lequel des deux avait raison aux yeux de la population, voilà ce qu'il faudrait, voilà ce qu'on pourrait savoir.

Mais M. Motte n'ose pas le demander.

Il est riche pourtant, très riche, et nous sommes de notre côté fort pauvre, mais au point où nous en sommes rendus, toutes ses richesses ne seraient pas assez grandes pour acheter la voix d'un militant socialiste.

Nous avons chassé tous les Biétry qui restaient encore chez nous.

R. L.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier matin, vers 4 heures, des passants ayant vu des étincelles s'échapper de la fonderie Lepoutre, rue Chapelle-Carrelle, réveillèrent la concierge, Mme veuve Bayart qui, après avoir constaté que le feu avait éclaté dans le grenier, téléphona aussitôt aux pompiers.

Ceux-ci arrivèrent en toute hâte avec le matériel au complet et s'empressèrent de noyer, sous un torrent d'eau, ce commencement d'incendie.

A cinq heures moins un quart, tout était terminé et les pompiers pouvaient regagner leur caserne.

Les dégâts sont insignifiants. L'on croit que le feu a été communiqué aux objets qui se trouvent dans le grenier, par des étincelles échappées de la cheminée de la fonderie. En effet, d'après les constatations faites, l'incendie a commencé par la toiture du bâtiment.

PETIT DRAME DE LA JALOUSIE

Jules Rigalle, âgé de 39 ans, tripier, demeurant rue des Longues-Haies, doit être persuadé, à l'heure actuelle, qu'il ne lui reste aucune illusion à se faire sur son sort.

Il déambulait, vers deux heures, rue Pierre Motte, se dirigeant, peut-être, vers un des nombreux cinématographes qui ont envahi cette rue, lorsqu'il aperçut sa femme au bras d'un galant cavalier.

Peu satisfait, il s'approcha et fit des reproches amers aux deux amoureux qui répondirent par des injures.

Au cours de la discussion, le mari trompé, qui, depuis un moment, chatouillait avec rage la poignée de son pardessus, sortit un révolver et menaça l'épouse infidèle et son trop fidèle compagnon.

Heureusement, on intervint avant la fin du drame et cette scène, qui eut pu devenir tragique, s'est terminée par un procès-verbal pour port d'arme prohibée.

EST-CE UN VOL ?

On peut le croire, vu la crise que nous subissons en ce moment. Toujours est-il qu'on a trouvé, à l'angle des rues de Cassel et Stephenson, une pièce de toile, à raies, à l'usage de stores. Elle a été déposée au commissariat du 5e arrondissement, à la disposition de son propriétaire.

MAUVAIS FILS

On vient de mettre en état d'arrestation, Jean Baptiste Vanoverbeck, âgé de 26 ans, demeurant rue Descartes, fort Sion, qui, sous un prétexte quelconque puisé au fond du dernier verre de genièvre absorbé, avait porté des coups à ses parents.

LES VOLS DE LAINE

Hier matin, vers 3 heures, le sous-brigadier de sûreté Chantraine, était réveillé par un coup de sonnette si prolongé qu'il comprit, à l'insistance de ses visiteurs nombreux devait être importante la nouvelle qu'on venait lui annoncer.

Ayant ouvert sa porte et introduit les carillonneurs, il apprit qu'une baladeuse, chargée de tissus, venait d'être trouvée chemin de la Makelterie.

Courir à cet endroit, constater la prise, faire conduire la voiture à la sûreté, fut pour lui l'affaire d'un instant.

On s'aperçut alors combien l'opération était fructueuse.

La baladeuse, sur laquelle on peut lire le nom « d'Huygelaere » Roubaix, contenait onze pièces de tissus, d'une valeur de 4.000 francs environ.

C'est la série des vols de laine qui continue, malgré les arrestations opérées.

Une enquête a abouti à la découverte du vol qui a été commis chez M. Willot et Cie, négociant en tissus, 61, rue Boucher de Perthes.

Les malfaiteurs ont opéré de la façon suivante :

Ils se sont introduits chez M. Léon Verplancke, 7, rue Boucher de Perthes, où ils se sont emparé d'une baladeuse qu'ils ont conduit dans un terrain vague de la rue de Favreuil.

Cette voiture avait été mise là en sûreté pendant que quelques-uns des malandrins étaient allés sonner à plusieurs reprises chez M. Willot, pour s'assurer s'il y avait quelqu'un. Comme on ne répondait pas, la bande est arrivée, a fait sauter les serrures des portes du couloir et de celles donnant accès dans les bureaux, où ils ont aussi fait sauter également les serrures des tiroirs dont le contenu a été jeté pêle-mêle. De là, les malfaiteurs se sont dirigés vers les magasins dont les portes furent enfoncées.

Une fois dans l'intérieur, où il y avait pour plus de 120.000 francs de marchandises, ils ont pris une brouette sur laquelle ils ont placé trois pièces d'étoffes, les transportant de l'usine à la rue Favreuil, où ils les mettaient sur la baladeuse. La voiture chargée, ils se disposaient à partir, lorsque les chiens du quartier se mirent à aboyer. M. Chantraine, sous-brigadier de la sûreté, Catry et Wuinnauney, agents, qui habitent Lannoroit, ont été réveillés par les aboiements et sont sortis de chez eux pour savoir ce qui se passait. Ils ont heurté sur la route la baladeuse chargée de 4.000 francs de tissus que les voleurs avaient abandonnée.

Espérant que les malfaiteurs seraient revenus prendre possession de la baladeuse, ils se sont mis en embuscade à quelques mètres, mais les voleurs n'ont pas reparu.

La voiture a été mise en fourrière et on recherche les voleurs.

L'AMOUR DE LA FRANCE

L'agent Dhaeze a mis en état d'arrestation, samedi, vers 4 heures du soir, contour Saint-Martin, le nommé Edmond Besson, 44 ans, photographe, demeurant rue du Chemin de Fer, 41, qui mendiait.

Arrivé au poste il a, en outre, été reconnu inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Besson sera conduit à Lille aujourd'hui.

DISTRIBUTION DE PENSIONS

La distribution des pensions de la Fondation Lagache-Delattre a eu lieu le dimanche 6 janvier, à 11 heures et demie du matin, dans la Salle des séances, au Conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.

Il a été procédé après quelques discours à la remise des titres de rente aux 24 bénéficiaires dont les noms suivent :

1. Orvane Foulon Auguste. — 2. Lejeune Quatannens Achille. — 3. Degrève-Seuws Victor. — 4. Lemblieu-Curré Louis. — 5. Veuve Dubois-Volbrecht. — 6. Gilme-Lebrun François. — 7. Vandenabeele-Hibou Bernard. — 8. Débodevance Bajeert Henri. — 9. Landmann-Rammaert Louis. — 10. Verhasset-Mommers Georges. — 11. Deplaque-Lefour Charles. — 12. Desbonnets-Florin Théodore. — 13. Mercure-Missant Charles. — 14. Verdonck-Boucquey Jean-François. — 15. Kink-Bourghelles Louis. — 16. Desmadry-Dautel Albert. — 17. Valcke-Toussaint Constantin. — 18. Gonce-Carbon Henri. — 19. Desbiens-Persegael Gabriel. — 20. Dubos-Cleemput Jules. — 21. Gevaert-Prehandt Victor. — 22. Mourin-Demeestacker Julien. — 23. Crépel-Devaux Benoît. — 24. Moulart-Decoeff Henri.

SOLDES AVANT INVENTAIRE : aux Galeries Lilloises, rabais considérables sur les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé. 3393-4

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

COURS D'ESPERANTO. — Le comité du groupe Espérantiste de Roubaix-Tourcoing informe que le cours public de langue Esperanto, professé à l'Institut Turgot, 76, rue du Collège, reprendra mercredi soir, 9 courant, à 8 heures précises : 2e leçon de la Méthode Cart.

Les nouvelles inscriptions seront reçues avant l'ouverture du cours.

Un cours supérieur sera ouvert le même soir, à 8 heures, dans le même local. Le Comité prie MM. les sociétaires du G. E. de R. T., de bien vouloir ne pas y manquer ; il invite les personnes ayant déjà quelque pratique de l'Esperanto, et désirant se perfectionner dans l'étude de cette langue à assister à ce cours.

Le cours, réservé aux membres du groupe habitant Tourcoing aura lieu mardi prochain 8 courant, à 8 heures très précises du soir, en la salle du groupe, à l'Hôtel du Cygne, Grande-Place, à Tourcoing. Le Comité prie instamment MM. les sociétaires de bien vouloir y assister. Les nouvelles inscriptions seront reçues avant l'ouverture du cours.

CONDITION PUBLIQUE DE MATIÈRES TEXTILES. — Voici le mouvement de la semaine du 31 décembre 1906 au 5 janvier 1907 :

Soie 424 kilos. — Laine peignée 203.564 kilos. — Laine filée 41.281 kilos. — Laines diverses et blousse 27.909 kilos. — Coton 50.653 kilos. — Total 323.831 kilos.

Cinéma gratis tous l. Jr. : Galeries Lilloises

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 6 janvier 1907

Naissances. — Etienne Bonte, rue Philibert Delorme, 9. — Emile Duforest, rue des Trente, 9. — Marie Verspeeten, rue de la Tortue, 17. — Pierre Van Namen, rue de la Conférence, cour Plamont, 3. — Valentine Hurius, rue Blanchemaille. — Jules Mestdag, rue de Babylone, cour Verbrugen, 1.

Publications de mariages. — Jean-Baptiste Coillot, céramiste à Lille, et Irma Coulon, épicière, rue de Lannoy, 261. — Richard Taipaert, bonnetier à Croix, et Angèle Cousaert, couturière, boulevard Montesquieu, 76. — Henri Terryn, apprêteur, rue de la Lys, 7, et Marguerite Dookaeghe, bobineuse, rue Archimède, cour Wibaux, 4. — Emile Picavet, employé de commerce, rue de Tourcoing, 169, et Marie Leuridan, sans profession, rue Louis Décottignies. — Constantin Maison, tisserand, rue de l'Ouest, 8, et Olive Douchet, tisserande, rue de Naples, 84, cour Dubrulle, 3. — Oscar Seynave, domestique à Wattrelos, et Gabrielle Bassemont, doubleuse, rue des Longues-Haies, 187. — Paul Gadbout, médecin vétérinaire à La Gorgue, et Gabrielle Bal, sans profession, rue du Grand-Chemin, 6. — Julien Caudron, tisserand à Courtrai, et Eudoxie Delbaut, tisserande, à Courtrai. — François Fava, contremaître de filature, boulevard de Strasbourg, 47, et Germaine Chartet, sans profession, à Armentières. — Alfred Angelo, courtier, rue Nain, 29, et Hélène Flipo, sans profession à Tourcoing. — Désiré Hégo, tisseur à Roubaix, et Félicie Chevalier, tisseuse au Cateau. — Edmond Rogé, tourneur en fer, rue de Flandre, et Jeanne Sant, visiteuse à Tourcoing. — Henri Rose, chaudronnier en cuivre, rue des Arts, cour Desrousseaux, 5, et Marie Plancke, bobineuse à Croix. — Emile Vercruysse, garçon brasseur, rue de Tournai, maisons Lancé, et Marthe Janssen, tisserande, rue d'Antoing, cour Orange. — Arthur Tournemine, raitacheur, rue de la Paix, 54, et Berthe Peron, bobineuse, rue de la Longue Chemise, cour Hannotte, 6. — Carlos Delescluse, menuisier, rue Philippeville, 68, et Hélène Demolle, plieuse, rue de Flandre, 140. — Pierre Guelton, tailleur d'habits, rue Jouffroy, 8. — Clémence Lallemand, trieuse de laine, rue Bois-le-Duc, 4. — Edouard Landuyt, tisserand, rue de la Redoute, 77, et Julienne Gelder, ménagère, rue de la Redoute. — Gustave Durieux, peigneur, rue de Flandre, 123, et Florence Vanderauwera, soigneuse, rue de Flandre. — Louis Watteau, magasinier, rue de l'Ommelet, cour Hooghe, 1, et Elise Delespaul, piqueuse, rue de Tunis, 62.

Décès. — Lucien Bourgeois, 11 mois, rue des Longues-Haies, cour Capart, 6.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TUORCOING

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Ainsi qu'nous l'avons annoncé, une manifestation de sympathie avait lieu en faveur de M. Lecomte, adjoint au maire de Tourcoing.

Les membres du conseil municipal, précédés de l'Harmonie municipale se sont rendus en cortège au domicile du nouveau légionnaire.

Plusieurs discours ont été prononcés, et un splendide bronze « La Glorification du Travail », de Moreau, lui a été remis par M. Loridan.

Au cours de la petite fête, lecture a été donnée d'un télégramme de M. Dron, retenu à Paris.

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING

La *Favorite* a attiré dimanche dans la salle de la place Levernier une foule considérable. Tour à tour émouvante et pittoresque, la musique de Donizetti fait toujours merveille. Cette fois encore le succès e nfut très vif. Les interprètes de la pièce s'acquittèrent parfaitement d'une tâche quelquefois très lourde. Mme Marciac joua avec une rare virtuosité le rôle de Léonore. Au dernier acte particulièrement, sa mimique impressionna fortement la salle. MM. Massard (Fernand) et Mucelly (Alphonse XI) méritent aussi des éloges. Mme Sorelli (frès) jouait un rôle un peu effacé. Au deuxième tableau, le ballet « Les Baigneuses », réglé par M. d'Alessandri obtint un grand succès. Il en fut de même pour le pas de trois dansé au second acte par Mmes Rimamonti, Babero, Coda et toutes les dames du corps de ballet.

Dimanche prochain, *Véronique*, opérette en 3 actes, musique de Messager.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LES EPAVES. — M. Louis Jubaru, boulanger, rue de la Croi-Rouge, a trouvé une somme d'argent assez importante, enveloppée dans un morceau de papier gris.

Cette somme avait été déposée dans une corbeille à fleurs dans l'intérieur de son magasin.

M. Jubaru tient cet argent à la disposition de son propriétaire.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 6 janvier 1907

Naissances. — Zoé Wagnon, 8, rue de Redoutem. — Marthe Steemput, 8, rue Saint-Henri. — Suzanne Bouillet, 28, rue de Buzac.

Décès. — Charles Duport, 47 ans, boucher, 130, rue de Lille. — Carlos Vanneste, 53 ans, rattacheur, 233, rue des Prats. — Augustin Roth, 47 ans, menuisier, 16, rue du Général Souham.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ETAT-CIVIL. — *Publications* du 6 janvier. — Taipaert Richard, bonnetier à Croix et Consaert Angèle, couturière à Roubaix. — Rose Henri, chaudronnier en cuivre à Roubaix et Plancke Marie, bobineuse à Croix.

WASQUEHAL

PUBLIEZ DONC. — Hier, nous avons donné un démenti à l'abbé Fogt et à son subordonné de la *Croix*. Aujourd'hui nous leur portons un défi.

« Enfin, ont-ils écrit, tous les journaux — même l'*Egalité*, qui dit aujourd'hui le contraire — ont raconté l'incident du soufflet. »

Puisque le rédacteur de la *Croix* et le sous-curé Fogt, sont certains d'avoir lu, dans l'*Egalité*, quelque chose de semblable, qu'ils le prouvent en publiant le morceau.

Nous tenons, répétons-le, notre collection à la disposition des deux compères. Qu'ils y cherchent la phrase incriminée, qu'ils cherchent tout à leur aise, qu'ils cherchent bien.

Nous les mettons au défi d'étayer leur mensonge sur une ligne puisée dans notre journal. Mais nous leur répéterons sans cesse, jusqu'au jour où ils nous auront fait entendre le témoin annoncé.

Vous êtes deux menteurs !

R. L.

LE NORD

LILLE

Un jambon qui tente de s'évader

La curieuse mais véridique histoire qui suit, s'est passée samedi soir. A la suite de la pluie tombée durant toute la journée, les routes de la banlieue étaient transformées en bourbiers, et la profondeur de la nuit s'augmentait d'une brume assez intense. La rue de la Chaude-Rivière, à Fives-Saint-Maurice, était déserte vers 6 heures et demie du soir : seul un brave agent, nommé Minet, s'y promenait, regagnant ses pénates.

Tout à coup le calme et l'obscurité se transformèrent en fracas et en une vive lumière. Un train s'avançait sur le haut remblai, vers la gare de Lille. Tiré de ses réflexions, le défenseur de l'ordre leva la tête vers le convoi bruyant, qui avait ralenti sa marche, mais n'avait pas stoppé. Soudain une portière s'ouvrit, et du compartiment s'écroula une masse noire, qui roula et glissa jusqu'au bas du talus. Curieux par profession, l'agent s'approcha. La masse se redressa ; c'était un employé de chemin de fer. Il portait sous le bras un paquet pesant. Les deux hommes, l'un coiffé d'un képi, l'autre d'une casquette, se regardèrent muets d'étonnement. Chacun s'interrogeait sur son vis-à-vis.

L'employé de chemin de fer balbutia : « J'avais hâte de rentrer chez moi, j'ai pris le chemin le plus court ! »

— Parfait, répliqua l'agent, mais vous me paraissez bien chargé ! » et le doigt du représentant de l'autorité pointait vers le paquet.

« Ce n'est rien, répliqua l'autre, un petit jambon destiné à ma famille ».

L'affaire se corsait. L'agent emmena son homme au bureau de l'octroi voisin. Non content d'avoir contrevenu à la police des chemins de fer, l'employé avait tenté de frustrer le service de l'octroi. Au bureau tout s'expliqua. Le fraudeur était bien un employé de la compagnie. Chargé par un cabaretier de la rue Pierre-Legrand de lui rapporter un jambon, il avait simplement voulu s'adjuger un petit bénéfice.

On offrit une transaction au délinquant : il lui fallut verser cent francs. C'est égal : obliger autrui, risquer de se rompre les os, et payer cent francs pour un jambon, c'est trop de déveine !

A propos de voirie

Nous recevons la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir d'insérer :

« Monsieur le Rédacteur en Chef du « Réveil du Nord ».

Ces jours derniers, nous avions, nous tous Lillois, l'avantage de patauger dans une boue froide et gluante, et de nous crotter à notre aise.

Cela ne suffit-il point à notre bonheur ? Quittant la place de la République, achemin-nous-nous vers la Place Philippe-le-Bon par la rue Nicolas-Leblanc. Nous trouverons dans cette voie très fréquentée toutes sortes de moyens de nous casser une jambe ou de nous fouler le pied.

A l'entrée, du côté opposé à la Fontaine Wallon, le trottoir fut autrefois macadamisé. Aujourd'hui c'est un large fossé, bordé de deux lignes de macadam. Par une ironie des choses, il est bien difficile de ne pas se résigner à prendre ce fossé pour chemin. Sur la chaussée, le tramway stationne, et dans l'impossibilité de tamponner les passants durant un instant, le conducteur joue de la canne à pêche sur la tête des pacifiques piétons. Un pylône et le mur de la maison faisant l'angle de la rue sont d'autres obstacles qui vous rejettent dans l'égoût à ciel ouvert.

Résignons-nous, et bravant les bolides, qui vont là plus vite qu'ailleurs par suite de la déclivité de la chaussée, gagnons le trottoir de gauche.

Tout près du numéro 51, on vient de construire une nouvelle demeure. Probablement pour installer les services d'eau de de cette construction, on a fait dans la largeur du trottoir une tranchée d'un mètre. On a remblayé, mais le pavage est absent. D'où un petit marais, qu'il faut franchir.

Cet état de choses dure depuis longtemps. J'ai déjà eu l'occasion, par votre estimé journal, d'appeler l'attention des services de la voirie sur ces défectuosités. Mais ce service eut d'autres chats à fouetter au cours de cette semaine.

Maintenant que la pluie a suppléé à l'insuffisance de ce service, il serait peut-être temps pour M. l'Adjoint aux travaux, de songer aux personnes âgées et même à tous les passants, fréquentant la rue Nicolas-Leblanc, qui risquent quotidiennement d'y trouver l'occasion d'une blessure grave ou tout au moins d'y tomber.

Veuillez agréer...

Un groupe d'habitants de la rue d'Artois.

A LA CLOCHE DE BOIS

Il y a quelques mois, une jeune modiste de 22 ans, répondant au tendre nom de Marcelle louait une chambre garnie chez Mme Schneider, cabaretière, 132 ter, rue Solférino.

Tout allait pour le mieux, quand avant-hier, la modiste quittait furtivement son logement en emportant outre ses effets d'habillements, deux couvertures en coton, deux draps de lit et un couvre-lit appartenant à sa propriétaire.

Sans égards pour sa locataire qui, prévoyant que l'hiver sera long et rigoureux avait cru prudent de se munir de chaudes couvertures, alla déposer une plainte à la police.

LES EMOTIONS D'UN CANTONNIER

Anatole Demey, cantonnier, demeurant chemin de Bazinghien, près de la solitude, possède une magnifique volière dans laquelle vivaient en paix, un coq, des poules et des lapins, qu'il était heureux de venir voir dans ses moments de loisir.

Malheureusement, la nuit dernière un individu dénué de tout scrupule s'en fut troubler la solitude des animaux.

Ayant fait son choix, il emporta d'abord le coq de combat en qui le cantonnier avait placé ses espérances. Trois poules et quatre lapins lui furent également dérobés.

Ce fut en proie à une violente émotion qu'il alla déposer une plainte à la police.

POUR S'HABILLER A BON COMPTE

Il y a quelque jours, un tailleur s'habits, M. Lallemand, demeurant 116, rue Esquermoise, recevait la visite d'un individu, qui l'entretint de choses et d'autres.

Laissé seul pendant quelques instants, l'inconnu profita pour passer une minutieuse inspection de la salle où il se trouvait.

C'est ainsi que soudain, apercevant une pièce d'étoffe d'une valeur de 40 francs il s'en empara sans plus de façon ave cle ferme espoir de s'en confectionner un chaud vêtement pour l'hiver.

Le légitime propriétaire, s'apercevant aussitôt du vol commis par ce client trop pratique n'eut d'autre ressource que de déposer une plainte à la police, qui recherche l'indélicat individu, à la charge duquela un procès verbal pour vol a dû être dressé.

LE FLAIR DU DOUANIER

Le préposé Desmet, commis à la surveillance du train qui arrive à Lille, à 8 heures 30 en voyait descendre samedi matin d'une voiture de 2e classe une dame dont la tournure un peu trop embarrassé pour sa corpulence toute ordinaire.

Conduite au bureau de visite on trouva sur elle une jupe et un pantalon, munis d'énormes poches entièrement remplies de 14 kilos de café vert, valant quarante-deux francs.

Procès-verbal a été dressé à sa charge.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

LES ETRENNES DU REVEILLON. — Le soldat Révellon Jules, déserteur du 43e, à Laon, s'est « rendu » à la gendarmerie, qui l'a dirigé sur son corps.

LE CHEMINEAU. — Leleux Armand, 48 ans, journalier, qui venait solliciter un billet de logement, a été écroué en vertu d'un mandat d'arrêt.

LIBRE-ECHANGE. — Après extradition, le nommé Coquillon Edouard, mineur, inculpé de vols qualifiés à Arras, a été ramené en France et écroué provisoirement à Valenciennes.

GOURMANDISE. — 17 bœufs, 12 vaches, 15 taureaux, 120 moutons, 40 veaux, 57 porcs, 7 chevaux ont été abattus la semaine dernière.

AUX TRAMWAYS. — Le premier départ du tramway express de Raismes-Valenciennes a lieu à 8 heures 10 du matin, de Valenciennes place Carpeaux, au lieu de 9 heures 10.

Ce tram part du dépôt à 7 heures 50.

SOCIETE RÉPUBLICAINE DES CONFERENCES POPULAIRES. — La section de Valenciennes de la Société républicaine des Conférences populaires nous adresse la note suivante :

« Dans sa dernière réunion le Comité de la Section Valenciennoise de la Société Républicaine des Conférences Populaires a décidé de varier les locaux dans lesquels il organisera des conférences à l'avenir.

» Il désire bien affirmer que la Société qu'il représente ne possède aucun local à elle, et n'est l'instrument d'aucun parti politique, ni d'aucun groupe.

» Cette Société prête son concours à tout groupement républicain, à tout groupement laïque, qui désire faire œuvre d'éducation sociale, et elle se rend dans tous les milieux de façon à pouvoir s'adresser à tous les individus qu'elle rencontre quels que soient leur degré d'instruction et leur situation de fortune.

» Aujourd'hui lundi, 7 janvier, à huit heures et demie du soir, la section valenciennoise inaugurera une série de conférences éducatives ; dans le local que le comité républicain a gracieusement mis à sa disposition. Ce local, situé au Passage Boca, a son entrée particulière indépendante de tout estaminet, et donnera ainsi complète satisfaction au vœu exprimé par le comité des dames.

» La première conférence sera faite par M. MILLOT, professeur de philosophie, qui traitera comme sujet : *l'Art et le Peuple*.

» Les personnes adhérentes aux sociétés républicaines similaires : Cercle d'Etudes Sociales, Amis de l'Ecole laïque, Groupements républicains ou Groupements socialistes, seront toujours admises à ces conférences sur la simple présentation de leur carte de société.

Le Comité.

On nous permettra une réflexion personnelle. N'y a-t-il pas quelques apparence de contradiction à dire que la Société ne se préoccupe d'aucun parti politique, n'a aucun local particulier, de façon à se rendre « dans tous les milieux » et cependant à donner une « série » de conférences au siège du Comité républicain ?

Le Cercle d'Etudes Sociales, par la constitution même de la Société qui le dirige, n'offrait-il pas à la Section des conférences le local idéal, indépendant des partis politiques, neutre au meilleur sens du mot ?

Il semble vraiment qu'on ait intérêt à le délaisser, depuis un certain temps.

Au lendemain des élections municipales dernières, un conseiller de la majorité ne reprochait-il pas au C. E. S. de n'avoir pas été une officine pour son parti.

Les effets de cette excommunication durent donc encore, ou le « Comité » des conférences a-t-il une autre façon que nous de concevoir la solidarité politique ?

O. D.

GAI, GAI, MARIONS-NOUS. — On annonce le prochain mariage de M. Edmond Bisiaux, huissier-audiencier au Tribunal de commerce de Vlenciennes, fils de M. Ildephonse Bisiaux, ancien maire de la commune d'Hérin, avec Mlle Marthe Lenoël, fille de M. Edmond Lenoël, d'Amiens.

Tous nos vœux.

ANZIN

CONFERENCE. — Nous rappelons qu'aujourd'hui lundi 7 janvier, à 7 heures du soir, aura lieu une *Conférence publique et contradictoire*, organisée par le syndicat des métallurgistes d'Anzin, au salon Cuotteau, avec le concours des camarades J. HENIN, secrétaire général, délégué de la Fédération des métallurgistes de France, et E. BRUMOSY, secrétaire-adjoint du Syndicat des cordonniers de Fougères, qui fera l'historique de la grève actuelle et du lock-out patronal.

Ordre du jour : Lock-out et solidarité ouvrière.

TRITH-SAINT-LEGER

VISITE INTERESSEE. — Des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans un estaminet inoccupé, appartenant à la brasserie Delcourt, et ont enlevé les mesures en étain et le tuyau de la pompe à bière, le tout estimé 50 fr.

Pour entrer, ils ont brisé un carreau.

La gendarmerie de Valenciennes informe,

LA SENTINELLE

TENTATIVE DE VOL. — Un malfaiteur inconnu avait tenté de s'introduire dans un estaminet inoccupé, appartenant à la brasserie Leleu.

Il fut aperçu par une voisine, la femme Thérèse Cuvelier, et se voyant découvert, prit la fuite.

La gendarmerie d'Anzin a ouvert une enquête.

CONDE

TROP GRATTER CUIT. — Une épidémie de gale s'est déclarée dans le quartier de la rue Neuve.

Après visite des écoles par un médecin, les instituteurs et institutrices ont reçu l'ordre de n'admettre aucun nouvel élève s'il ne présente un certificat médical.

Quant aux personnes atteintes, des mesures sont prises pour localiser la maladie. Elles seront, suivant les cas, soignées à domicile ou évacuées sur hôpital, s'il y a nécessité.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

BELIGNIES

POUR LES MARBRIERS

La section de Maubeuge s'est réunie en assemblée générale le dimanche 30 décembre. Avant d'attaquer l'ordre du jour, le secrétaire de la section, le citoyen Lallemand, après avoir excusé le président, M. Pigé, qui n'a pu venir à cause de son état de santé, annonce aux lecteurs que la section de Maubeuge vient d'être saisie d'une question très intéressante et que les journaux du département et de la région ont commentée. Il s'agit du renvoi du citoyen Turquie, employé depuis 31 ans dans la marbrerie Dervillers, de Houdain, et renvoyé du jour au lendemain, vraisemblablement pour avoir formé un syndicat dans la dite marbrerie. Sans parler des faits consécutifs à ce renvoi et qui sont soumis à une nouvelle enquête, le citoyen Lallemant annonce que : 1. l'affaire Turquie est déjà, au point de vue judiciaire, confiée aux avocats-conseils de la Ligue, et que 2. un grand meeting de protestation aura lieu sous peu à Houdain.

A la suite de la publication de ce compte-rendu le vice-président de la Fédération du marbre adresse la lettre suivante :

Monsieur Lallemart, secrétaire de la Ligue des Droits de l'Homme Maubeuge.

Au nom de la Fédération des ouvriers du marbre, merci de l'initiative que prend la Ligue au sujet de l'affaire de notre estimé Turquie. Inutile, n'est-ce pas, d'en rappeler les faits c'est tout simplement odieux. Jamais un patron du pays n'eût voulu commettre semblable infamie, aussi l'opinion publique juge-t-elle cet homme à sa valeur.

Enfin, que la Ligue fasse son devoir ; la Fédération, par une pétition au Ministre du Travail, fera ainsi le sien.

A quand le meeting de protestation d'Houdain ? Veuillez m'en aviser afin que je convoque tous les camarades ; la démonstration sera telle que le pays n'en aura vu de semblable jusqu'à ce jour.

Encore une fois, cher Monsieur Lallemant, merci !

Recevez, je vous prie, l'assurance de mes sentiments les plus fraternels.

FRANÇOIS,
Vice-Président et correspondant de la Fédération.

Exigez la Bière « La Lilloise » à 0 fr. 25 le litre
Capacité exacte. — Qualité sans concurrence
Bureau : 55, rue Nationale. — Téléphones : Usine, 7.95 ; Bureau, 16.35 1696

CHRONIQUE des SPORTS

CYCLISME

LA NOUVELLE PLAQUE EN 1907

Les cyclistes se trouvent actuellement dans une impasse : impossible de renouveler une déclaration de possession de bicyclettes, les maires ayant reçu l'ordre de n'en plus enregistrer à partir du 1er janvier 1907 ; impossible également d'avoir la nouvelle plaque de contrôle, les buralistes chez qui l'on doit désormais se la procurer n'en ayant encore reçu aucune de l'administration.

En conséquence la seule condition exigible du cycliste, pour l'instant est la démonstration péremptoire de son identité au moyen de la gravure d'une plaque apposée sur sa machine. Il suffit donc, soit de laisser sur sa bicyclette l'ancienne plaque remise par le fisc, soit de la pourvoir d'une plaque d'identité ordinaire.

Il ne saurait d'ailleurs s'écouler beaucoup de temps avant que les plaques au millésime de 1907 soient mises en vente dans les bureaux de tabac.

Football-Association

LES MATCHES D'AUJOURD'HUI DANS LA REGION

L'OLYMPIQUE LILLOIS A PARIS. — Cet après-midi à 2 heures, au Polo Club à Bagatelle, l'Olympique se rencontrera avec le R. C. F.

L'UNION SPORTIVE PARISIENNE A ROUBAIX. — Aujourd'hui à 2 heures et demie, sur le terrain de Beaumont, à Roubaix, aura lieu la rencontre très attendue des équipes premières du R. C. R., champion de France et de l'U. S. P. Il est à remarquer que c'est la première fois que ce dernier club se rend dans le Nord.

LE DOUAI A. C. A SAINT-QUENTIN. — Le D. A. C. se rencontrera aujourd'hui à 2 heures et demie sur le champ de manœuvres de Saint-Quentin avec l'U. S. Quentinoise.

CHALLENGE KLEIN (F. S. A. P. F.). — Bully-Grenay. — R. C. de Bully-Grenay (1) et A. S. Lilloise (1), à 2 heures et demie, à Bully-Grenay.

Billy-Montigny. — The United R. C. de Billy-Montigny (1) et Olympique Amandinois (1), à 2 heures et demie, à Billy-Montigny.

Chronique Financière

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 5 janvier 1907.

MARCHE A TERME

Les affaires ne sont guère nombreuses en Valeurs de spéculation, mais les cours témoignent cependant de la résistance.

On ne note aucune variation importante des cours de Fonds d'Etat.

Quant aux Chemins Espagnols et Valeurs de Traction, ils oscillent autour des cours que précédemment nous avons fait connaître.

COMPTANT

L'année débute de façon heureuse au Marché du Comptant où l'on traite activement et tout particulièrement les Valeurs sidérurgiques et houillères à des cours qui donnent généralement satisfaction.

On cote 5795 en Monceau-Fontaine.

La Société des Charbonnages de Monceau-Fontaine et du Martinet détient une des plus grandes concessions de la Belgique. Son étendue est de 3528 hectares. Elle possède cinq sièges d'exploitation dont un seul à double puits ; ils sont à forte production. La Société livre au commerce les charbons gras et demi-gras pour usages industriels et pour foyers domestiques ; sa fabrique d'agglomérés donne des briquettes et des boulets ovoïdes.

Les résultats obtenus pendant les dix exercices sont consignés dans le relevé suivant

| Exercices | Extract. tonnes | Pr